

**NOTICE TECHNIQUE  
n° CIM-MF-537-4bis-2016  
du 22 décembre 2016**

**ADDENDUM à la  
NOTICE TECHNIQUE  
n° CIM-MF-537-4-2016  
du 29 juillet 2016**

## **Campagne tarifaire et budgétaire 2016**

### **Notice complémentaire**

# **Evolution des règles de production des séjours par les établissements publics de santé**

---

La présente publication vise à compléter la notice technique n°CIM-MF-534-4-2016, en date du 29 juillet 2016, intitulée « Evolution des règles de production des séjours par les établissements publics de santé »

L'annexe 2 de cette notice comporte un point relatif au contenu des fichiers (PMSI) à insérer dans GENRSA.

Ce point est décliné selon deux options : une option de mise en œuvre cible et une option de mise en œuvre transitoire, comportant notamment une solution « dégradée » permettant un temps de montée en charge dans l'organisation et le système d'information des établissements.

Une alerte figure dans cette notice de juillet, concernant les possibles rejets de fichiers (FICHCOMP), liés à cette solution dégradée, et le renvoi y est fait à une information complémentaire à venir proposant une solution à ce problème.

**Cette nouvelle publication, sous forme d'addendum concerne la solution attendue au problème de rejets observé en juillet.**

**Une publication exhaustive, remplaçant l'addendum dans le corps de la notice de juillet est proposée en complément de cette publication.**

  
Le Directeur général  
Housseyni HOLLA

## ADDENDUM

Pour information, l'Annexe 2 de la notice n°CIM-MF-534-4-2016 du 29 juillet 2016, est structurée selon le plan suivant :

### Evolution des règles de production des séjours par les établissements publics de santé dans le champ MCO

- I Modalités de production des informations relatives à l'activité médicale et à sa facturation
  - 1. Date de prise d'effet de la mesure
  - 2. Transcription dans le guide méthodologique de production des informations relatives à l'activité médicale et à sa facturation (année 2016)
  - 3. Rappel : le renseignement du numéro FINESS dans les données PMSI
  - 4. Le contenu des fichiers à intégrer dans GENRSA
    - 4.1. Mise en œuvre « cible »
    - 4.2 Mise en œuvre transitoire**
      - Maintien de la production des séjours aux bornes de l'entité juridique
      - **Mise en œuvre d'une solution « dégradée »**

Ce dernier paragraphe comporte l'alerte suivante :

- ➔ L'ATIH souligne deux difficultés à l'attention des établissements faisant le choix de cette solution « dégradée » :
  - Rejets FICHCOMP
  - Incompatibilité avec FIDES séjour

**Le présent ADDENDUM complète le point 4.2 Mise en œuvre d'une solution transitoire / solution « dégradée », de l'annexe 2 de la notice n°CIM-MF-534-4-2016 du 29 juillet 2016**

Pour rapprocher correctement les données issues des FICHCOMP, l'ATIH va publier une nouvelle version du logiciel GENRSA. Cette évolution de GENRSA s'appuiera sur les dates qui figurent dans FICHCOMP (de pose, de prélèvement, ...) et il faudra indiquer dans les fichiers FICHCOMP le numéro FINESS de l'entité géographique du RSS de rattachement. Afin de limiter les impacts, il est proposé de ne pas changer les formats des FICHCOMP pour véhiculer cette information mais de renseigner, à la place de la variable FINESS actuelle (FINESS e-PMSI), le FINESS de l'entité géographique. Cette nouvelle version sera disponible à partir de la remontée des données de M12 2016.

Cette consigne ne s'applique qu'aux établissements ayant opté pour la « solution dégradée ». Les autres peuvent continuer à utiliser le FINESS e-PMSI.